

Engagement sur l'honneur

**Relatif au temps de travail obligatoire au
sein de l'établissement dans le cadre de
votre contrat d'apprentissage**

Année universitaire 2023 - 2024

Je soussigné(e) :

Nom :Prénom :Promo :

m'engage sur l'honneur à réaliser 35 heures de travail par semaine lors des périodes de présence au sein de l'établissement de formation (périodes académiques) et dans les conditions définies ci-dessous :

Conformément au contrat de travail signé par l'apprenti-ingénieur, le temps de travail dans l'établissement est fixé à 35 heures par semaine. Ce temps de travail est divisé en deux plages horaires : une plage d'heure fixe et une plage d'heure variable :

- La plage d'heure fixe est définie par l'emploi du temps. Il correspond à l'ensemble des cours dispensés par l'établissement et pour lesquels la présence de l'apprenti-ingénieur est obligatoire. L'emploi du temps est modifiable jusqu'à la veille des cours prévus et est consultable en ligne.
- La plage d'heure variable correspond à un temps de travail personnel modulable pendant lequel l'apprenti-ingénieur dispose des moyens matériel présents dans l'établissement. Ce temps de travail doit obligatoirement être réalisé pendant la durée d'ouverture de l'établissement définie par le règlement intérieur. La durée de la plage variable est définie chaque semaine par la différence entre 35 heures et le temps de travail obligatoire calculé sur la semaine.

Durant le cursus de la formation, l'apprenti-ingénieur peut être amené à suivre une période dans un autre établissement d'enseignement supérieur. Dans ce cas, durant cette période, il devra s'engager à fournir par mail à apprentissage@esisar.grenoble-inp.fr une attestation de présence hebdomadaire. En cas d'absence, il sera également indiqué sur le même document le jour, les créneaux horaires ainsi que le motif de cette absence.

Le temps de travail variable est déclaratif et est attesté par la présente déclaration sur l'honneur.

En cas de non-respect de ces engagements, l'apprenti-ingénieur pourra être sanctionné.

Fait à le :

Signature :

Tél. : +33 (0)4 75 75 94 19 – Fax : +33 (0)4 75 43 56 42 – <http://esisar.grenoble-inp.fr>

Grenoble INP - Esisar, UGA

50 rue Barthélémy de Laffemas - CS 10054 - 26902 Valence Cedex 09 - France | +33 4 75 75 94 00

École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux